



SNU CLIAS – FSU  
163 rue de Charenton 75012 Paris  
☎ 01 42 87 43 00 📠 01 49 88 06 17  
✉ [snuclias@aliceadsl.fr](mailto:snuclias@aliceadsl.fr)



# Service minimum à l'Éducation Nationale: *Non, Non, et encore non* *à la remise en cause du droit de grève !*

## Communiqué du SNU CLIAS-FSU

Faute de réussir aux élections municipales et aux exercices qu'il propose dans ces nouveaux programmes scolaires, le ministre de l'Éducation Nationale, Xavier Darcos, tente de se distinguer en voulant poursuivre et amplifier un « service minimum d'accueil » dans les écoles le 15 mai 2008.

Un « service minimum d'accueil » à l'occasion d'un mouvement qui s'annonce puissant, tant dans l'Éducation Nationale contre les suppressions de poste, que dans toute la fonction publique contre la destruction des fondements même du Service Public, dont la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est le développement gouvernemental le plus récent et le plus significatif.

Déjà mis en œuvre le 24 janvier 2008, ce « service minimum d'accueil » a montré son inutilité.

Selon le ministère, seules 2 023 communes, essentiellement rurales, sur plus de 20 000 concernées ont expérimenté ce « service minimum ».

Une nouvelle fois, le 15 mai et sans doute aussi le 22 mai, journée d'action intersyndicale unitaire, public-privé, le ministre de l'Éducation Nationale, Xavier Darcos, veut faire jouer aux agents territoriaux le rôle de briseurs de grève.

Les agents territoriaux, et notamment celles et ceux qui travaillent dans les services d'accueil, d'entretien, d'animation péri-scolaire et de restauration au sein des établissements primaires, gérés par les collectivités locales, n'ont aucune vocation à être utilisés pour tenter de briser la grève de leurs collègues de l'Éducation Nationale.

En aucun cas les municipalités, et à plus forte raison les agents territoriaux exerçant leurs fonctions dans les établissements scolaires, ne sauraient assurer un « service » (même « minimum ») en remplacement de leurs collègues de l'éducation nationale en grève.

Le SNU CLIAS dénonce cette volonté ministérielle de limiter le droit de grève et appelle les agents des collectivités locales à participer massivement aux journées de grève et de manifestations :

**Le 15 mai 2008 en défense des services publics et de notre statut gravement menacé, pour nos salaires et l'emploi public**  
**Le 22 mai 2008, dans l'unité privé-public en défense de nos retraites, contre l'allongement de la durée de cotisation.**

Paris le 6 mai 2008